

Compte rendu du Comité Syndical

Séance du 20 avril 2011

L'an deux mil onze et le vingt du mois d'avril, à quinze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, au siège social du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI, président.

Présents:

CECCALDI Attilius, LIONS Paul, MATTEI Hyacinthe, MORTINI Lionel, POLI Pierre, TEALDI Joseph-Marie.

Excusés : ANGELINI Pierre-François, MARCHETTI François

Absents : BRUN Gilles, SANTINI Ange

Secrétaire : TEALDI Joseph-Marie

DOCUMENTS BUDGÉTAIRES 2011

Monsieur Attilius CECCALDI, Vice Président, présente le **compte administratif 2010** qui fait apparaître un déficit de fonctionnement de 29 492,81€ et un excédent d'investissement de 175 372,34 €.

Le déficit de fonctionnement est dû au retard de versement des crédits FEADER et CTC au titre du programme Leader sur la mesure gestion et animation du programme.

L'excédent d'investissement correspond au versement de la dotation globale de décentralisation de l'urbanisme pour l'élaboration du SCOT qui n'a fait l'objet d'aucune dépense en 2010.

Le compte administratif 2010 est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

Le **budget 2011** prévoit un budget de fonctionnement de 181 940,81 € et un budget d'investissement de 217 933,34 €.

Les dépenses de fonctionnement évaluent les charges à caractère général au plus près des dépenses réalisées en 2010, et intègrent, pour les charges de personnel, les deux agents désormais à plein temps.

Les recettes de fonctionnement intègrent les crédits 2010 non perçus et les crédits 2011 attendus.

Les dépenses d'investissement reprennent le budget global pluriannuel de l'élaboration du SCOT et de l'Agenda 21 et prévoient les dépenses d'équipement informatique essentielles.

Les recettes d'investissement reportent les crédits perçus au titre de la dotation d'Etat et prévoient, conformément à la délibération du 1er mars 2010 programmant sur 3 ans le budget d'élaboration du SCOT, la participation 2011 des 3 Communautés de Communes.

Le budget primitif 2011 est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

En conséquence, la participation des 3 Communautés de Communes, ventilée selon la clef de répartition statutaire, s'établit comme suit :

	CCCB	CCBIR	CC5P
Fonctionnement	13 660,40 €	8 196,24 €	5 464,17 €
Investissement	14 052,00 €	8 431,20 €	5 620,80 €
TOTAL	27 712,40 €	16 627,44 €	11 084,97 €

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces participations des trois communautés de communes au titre de l'année 2011.

PROGRAMME LEADER

Le Président rappelle que, suite au comité de programmation du 2 février 2011, quelques critères d'éligibilité ont été modifiés dans le guide des aides (statuts des demandeurs). Par ailleurs, les circuits d'instruction des dossiers ayant été modifiés par la CTC, l'Assemblée de Corse devra approuver, en mai prochain, les nouveaux guides des aides et conventions des GAL de Corse. De nouveaux dossiers à déposer par le syndicat mixte (financement de l'animation 2011) et par d'autres porteurs de projets (Vagabond'art) sont soumis à cette validation du nouveau guide des aides.

Les dossiers approuvés lors du dernier comité de programmation (animation du GAL Balagne 2010, Publication des 3 volumes de la Charte Paysagère et Formations des entreprises à la construction en pierres sèches) ont été validés lors du dernier conseil exécutif. Les arrêtés attributifs de subvention devraient suivre.

Pour le moment, aucun nouveau dossier n'a été déposé auprès du GAL Balagne. Des réunions d'information seront organisées sur tout le territoire, avec diffusion de la plaquette Leader, pour susciter de nouveaux projets.

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU SCOT DE BALAGNE

Le Président rappelle aux membres du Comité, que la délibération de prescription du SCOT a été prise le 21 septembre 2010. Nous sommes encore à ce jour en attente du porter à connaissance de l'Etat pour lequel la DDTM va confier la réalisation à un bureau d'étude externe à ses services. Entre le cahier des charges, la consultation et la réalisation du document, un délai d'un an est annoncé.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée auprès de la CTC et auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets des SCOT Ruraux Grenelle 2.

Le Préfet de Haute-Corse, rencontré le 23 mars dernier, nous a affirmé du soutien de l'Etat à l'émergence de documents d'urbanisme. Il a cependant rappelé que la planification territoriale relevait de la compétence de la CTC. Il nous a enfin assuré qu'il se ferait le relais de notre demande d'intégration du dispositif SCOT Ruraux dont l'échéance de transmission des candidatures était fixé au 31 mars, et veillerait à ce que le porter à connaissance soit produit dans les meilleurs délais. Malheureusement, le Sous-Préfet de Calvi nous réclamait, le 11 avril, des

précisions sur nos motivations à intégrer ce dispositif, on peut alors douter de la transmission effective de notre dossier.

Un courrier de demande de rendez-vous avait été remis à Mme Maria GUIDICELLI lors des Assises du Foncier et du Logement, le samedi 2 avril à Corte. Une rencontre a été fixée le 22 avril à Ajaccio. Elle nous a d'ores et déjà assuré qu'elle souhaitait instaurer un échange entre nos deux collectivités afin d'alimenter réciproquement le PADDUC et le SCOT. Par ailleurs, la CTC devrait organiser en Balagne, à l'automne, une réunion sur le PADDUC.

En terme de stratégie territoriale, et en attente du porter à connaissance de l'Etat et de la mise en place des outils de la CTC, les membres du comité syndical souhaitent commencer le travail d'élaboration du cahier des charges pour sélectionner le bureau d'étude qui accompagnera le syndicat mixte dans l'élaboration du SCOT. Les missions devront être très détaillées et inclure un volet d'assistance juridique.

Parallèlement, en étroite collaboration avec le Conseil de Développement, des commissions de travail pourront être mises en place afin d'établir le diagnostic de "territoire vécu" et de faire émerger les grands enjeux pour la Balagne.

CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

Le Président informe les membres du conseil que le chef de projets du Syndicat Mixte du Pays de Balagne, actuellement en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 novembre 2012, a été reçue au concours d'attaché territorial dans la spécialité « urbanisme et aménagement des territoires ».

Considérant son inscription sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial 2011, il propose au Comité Syndical de procéder à la création d'un emploi permanent d'Attaché Territorial, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, en application des dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette création d'emploi.

QUESTIONS DIVERSES

Signature d'une convention cadre avec l'Université de Corse :

Au titre de ses compétences, le Syndicat Mixte du Pays de Balagne va devoir mener des diagnostics dans les différents domaines du développement durable et évaluer ses politiques et ses actions menées.

L'Université de Corse souhaite, pour sa part, renforcer ses liens de formation et de recherche avec les opérateurs de l'action collective locale, en particulier pour ce qui concerne les sciences humaines sociales dans les domaines suivants :

- Tourisme durable
- Valorisation du patrimoine historique, culturel et linguistique de la Corse
- Aménagement du territoire et du cadre de vie
- Economie sociale et solidaire
- Evaluation des politiques publiques
- Adéquation de certaines formations à la demande sociale du territoire

Le laboratoire, à travers ses équipes « Identités et Cultures, les processus de patrimonialisation » et « Dynamiques des territoires et développement durable » peut mettre à disposition ses compétences en matière d'études et recherches et de montage et suivi de projet.

Il peut accompagner les acteurs locaux notamment dans le cadre de projets de développement

économique territorial et de développement touristique durable.

Il peut aussi alimenter une réflexion en collaboration avec le Syndicat et son conseil de développement dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), de l'Agenda 21, de la mise en œuvre du programme LEADER et de la révision de la Charte de Territoire.

Les Parties conviennent donc de développer ensemble les actions suivantes :

- ▲ séminaires, échanges d'informations et manifestations
- ▲ Formation et alternance
- ▲ Collaboration de recherche

Journée des Savoir-Faire de Balagne :

Le 10 avril dernier, à l'initiative du Pays de Balagne et en collaboration avec le Pôle Touristique Balagne, l'association route des artisans et l'Agence Haute-Corse Développement, une journée des Savoir-Faire de Balagne a été organisée au Parc de Saleccia. Cette manifestation a connu un franc succès en enregistrant quelques 700 entrées. Un questionnaire a été soumis aux exposants afin d'évaluer cette journée. Le bilan de cette opération sera fait, entre les organisateurs, en réunion le 2 mai au Parc de Saleccia.